

Handicapés mentaux profonds et invalides : le point

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **93 (1984)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Handicapés mentaux profonds et invalides: le point

Consternation parmi de nombreux parents: jusqu'à 40 % de leurs fils et filles adultes sont accueillis dans des institutions qui ne correspondent pas à leurs besoins. Ce que l'on supposait jusqu'à présent, soit que le réseau des structures d'accueil de notre pays présentait des lacunes, est aujourd'hui confirmé scientifiquement par une étude de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne. Le titre de cette étude: «Conditions de vie des handicapés mentaux adultes». Elle a été conçue en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales.

L'Institut de sociologie de Berne a consulté 1223 personnes (parents et curateurs) responsables de handicapés mentaux, 180 institutions accueillant des handicapés mentaux et 90 ateliers d'occupation de handicapés mentaux. L'analyse a porté sur les conditions de vie de handicapés mentaux profonds de 18 à 30 ans, le degré du handicap étant déterminé par un besoin constant d'assistance. La catégorie d'âge choisie a permis de prendre sous la loupe la génération de handicapés qui avait déjà profité du développement des écoles spécialisées et des institutions et qui doit aujourd'hui s'accommoder d'une éventuelle rupture au niveau de la prise en charge. Cette étude donne aux associations de parents la possibilité de dialoguer avec les autorités sur une base scientifique.

Les résultats

61 % des handicapés mentaux profonds vivent en institution et 37 % dans leur famille. 40 à 60 % d'entre eux sont pris en charge dans des institutions qui ne répondent pas à leurs besoins: elle ne sont pas prévues pour des handicapés mentaux ou ce sont des établissements pour épileptiques, cliniques psychiatriques, cliniques pour malades chroniques, institutions qui accueillent également des handicapés physiques. Or, la prise en charge dans une institution bien adaptée revêt une importance toujours plus grande en raison de l'augmentation de

l'espérance de vie des handicapés mentaux.

Si les handicapés ont besoin de plus d'institutions, ils ont aussi besoin de plus de personnel. A cet égard, les documents de l'étude peuvent se révéler précieux pour les cantons.

Six mille places manquent

Cette étude a également permis de constater qu'il manquait en Suisse six mille places dans des homes ou foyers spécialisés pour répondre à la demande des dix prochaines années. Ces chiffres ont été confirmés par l'Office fédéral des assurances sociales

Ateliers «Les Castors» à Porrentruy.



(OFAS) qui va intervenir auprès des cantons pour faire activer l'aménagement de tels foyers.

La FSAPHM exige maintenant une prise de position des directeurs cantonaux de prévoyance sociale stipulant combien de places supplémentaires pourront être créées pour la prise en charge des handicapés mentaux. Le problème se pose au niveau des cantons et c'est aux départements cantonaux de prévoyance sociale de planifier et de prendre les mesures nécessaires.

Photos M. Ammann



Photo Pro Infirmis

Le handicapé mental a besoin d'une formation continue. Des études scientifiques ont démontré que la croissance intellectuelle du handicapé mental se poursuit parfois jusqu'à 35 ans. Une bonne formation continue permet de mieux utiliser ce que le handicapé a acquis pendant sa formation scolaire spécialisée.

Formation continue

Bien plus encore que les bien-portants, les adultes handicapés mentaux ont besoin d'une formation continue, mais les possibilités qui leur sont offertes sont insuffisantes. La Fédération suisse des associations de parents de handicapés mentaux (FSAPHM) en a fait le thème central de son assemblée générale qui s'est tenue à Genève au mois d'avril.

Une stimulation constante est indispensable aux handicapés mentaux pour qu'ils puissent s'épanouir et acquérir une certaine indépendance. Or, si les enfants handicapés peuvent facilement bénéficier d'un enseignement spécialisé, les adultes en sont, dans la plupart des cas, privés. Le problème est particulièrement aigu pour les handicapés adultes qui ne sont pas pensionnaires de centres. Pour la FSAPHM, des progrès devraient notamment être faits dans le cadre des ateliers protégés.

Les exigences de la FSAPHM sont confortées par des études scientifiques qui prouvent que l'âge adulte est une

période d'acquisitions importantes pour la personne handicapée, parce qu'elle voit sa croissance intellectuelle se poursuivre parfois jusqu'à 35 ans. Sa responsabilité et son autonomie continuent également à se développer après l'adolescence. La FSAPHM avance aussi un argument économique: dans la conjoncture actuelle, une bonne formation continue permettrait de mieux rentabiliser les investissements de la société pendant la formation scolaire spécialisée.

Situation financière

En ce qui concerne les moyens d'existence des handicapés, la FSAPHM rappelle qu'ils n'ont pas accès au 2^e pilier, que les assurances sociales ne couvrent pas leurs frais et que les rentes AI n'assurent pas le minimum vital. Elle estime que les parents ne devraient plus être obligés de soutenir financièrement leur enfant après 25 ans. Il manque en moyenne 5000 francs par an et par adulte handicapé mental vivant en institution, somme

qui doit être couverte par des tiers. Cela provient du fait que, tant l'AI que les prestations complémentaires, ont été conçues pour des handicapés physiques et qu'il est difficile, dans un proche avenir, vu la structure actuelle de nos assurances sociales, de remédier à cette situation.

Expo permanente

Chaise roulante, lit électrique, élévateur, attelles et autres barres fixes sont indispensables pour que les handicapés physiques puissent mener une vie aussi normale que possible. Pourtant, le choix de tel ou tel moyen auxiliaire peut devenir un cauchemar pour les handicapés. D'où la création de l'EXMA (Exposition des moyens auxiliaires) à Oensingen (SO). Récemment inaugurée, l'EXMA se propose de créer un lien entre l'offre de 79 fabricants divers et la demande de plusieurs milliers d'invalides.

A ce niveau, le rôle de l'Office fédéral des assurances sociales est important puisque 55 millions de subventions ont

été distribués l'an passé pour des achats de matériel auxiliaire. L'octroi de cette manne, distribuée sur la base d'un catalogue officiellement adapté aux conditions de vie et aux innovations techniques, est cependant critiqué par certains handicapés. L'AI se fonde avant tout sur le critère du travail. Si vous travaillez, vous pouvez avoir deux chaises roulantes. Sinon... Le barème des prix payés par l'AI est contesté aussi. C'est au handicapé de payer la différence et il n'en a le plus souvent pas les moyens.

Centrale d'appel AST pour passagers handicapés

L'Association suisse des transports (AST) vient d'introduire un nouveau service destiné à faciliter la mobilité des handicapés: la «Centrale d'appel AST pour passagers handicapés».

Depuis le lundi 14 mai, les handicapés bénéficient en Suisse romande de ce service. La centrale d'appel AST pour passagers handicapés enregistre sur simple coup de fil (066 22 88 88) les demandes des personnes handicapées ayant besoin d'aide pour effectuer un déplacement. Avec l'appui de la Radio suisse romande, la centrale d'appel cherchera l'automobiliste ou l'utilisateur des transports publics qui accepte de prendre en charge ou d'accompagner la personne handicapée pour le déplacement en question.

La centrale d'appel AST, dont le siège est à Delémont, est en service tous les matins du lundi au vendredi. Un service identique existe en Suisse allemande depuis plus de 2 ans. En Suisse romande, un essai avait eu lieu au mois de juin de l'année passée.

Nouveau parti politique

Les handicapés défendent eux-mêmes leurs revendications par la voie de leur parti politique dont le siège se trouve à Berne. Une section existe déjà à Berne et d'autres sont en voie de formation à Zurich, Genève et Lausanne.

Programme d'action: le nouveau parti entend défendre avant tout les revendications traditionnelles des handicapés: égalité des droits et intégration des handicapés, suppression de la taxe d'exemption du service militaire ainsi que des obstacles d'ordre architectural, cotisations versées aux caisses ma-

ladie. Enfin, le parti va tenter de réunir une fois par année toutes les organisations de handicapés pour mettre au point un programme commun.

Au niveau des réalisations concrètes: le parti a déjà installé une permanence téléphonique, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui permet aux invalides d'exposer leurs problèmes. Mais le fer de lance du programme d'action est le lancement de l'initiative populaire pour de droit au travail. Son but: contraindre les entreprises d'une certaine taille à engager un nombre proportionnel de handicapés. Des contacts vont être pris avec les syndicats pour qu'ils soutiennent l'initiative.

Les grands partis restent sceptiques et rappellent que depuis toujours leur programme contient des propositions en faveur des handicapés. En créant leur propre parti, les handicapés vont se retrouver dans un ghetto, disent-ils. L'intégration des invalides va être rendue plus difficile encore. Il vaudrait, selon eux, mieux voter pour des gens sensibles aux problèmes des handicapés.

La Croix-Rouge et les handicapés

La Croix-Rouge fait du travail concret pour les handicapés: deux (et depuis peu trois) autocars pour handicapés parcourent le pays tout au long de l'année et permettent ainsi à de nombreux handicapés de sortir pendant quelques heures de leur cadre habituel. Les deux véhicules alors en service ont effectué l'année dernière 386 excursions, transporté 7358 passagers et parcouru 82685 kilomètres. Les demandes ont été si nombreuses que toutes n'ont pu être satisfaites. Le 3^e «Car de l'Amitié», mis en service dès 1984, a été financé par la Chaîne du Bonheur. Mais le financement est une chose, assurer les frais d'exploitation de ces cars en est une autre. La Croix-Rouge couvre une partie des frais en recourant aux «parrainages». Maintenant, les sections qui font usage du car financent les frais d'exploitation des deux premiers, le troisième car reste en Suisse romande et ce sont les sections romandes qui le font rouler.

La Croix-Rouge organise aussi des «Camps d'Amitié» en collaboration avec Pro Infirmis, à l'intention de jeunes handicapés romands. Les Tes-

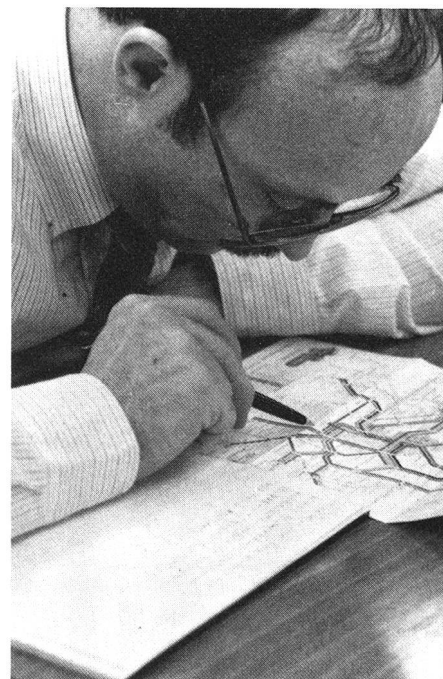


Photo Pro Infirmis

Un cours pour les handicapés mentaux: lire un horaire.

sinois ont participé à un camp itinérant à travers le canton des Grisons. 87 participants – handicapés et accompagnants – ont pris part à ces «Camps d'Amitié».

En conclusion, il faut porter la situation des handicapés sur le devant de la scène. La conjoncture actuelle n'est guère favorable aux handicapés en quête d'un travail. Cette étude a révélé le manque de places disponibles en institution optimale pour les handicapés mentaux profonds. Le terme de ghetto a peut-être été employé à tort et à travers, ravivant ainsi la crainte des parents face à un placement en institution. On a trop pensé à l'intégration des handicapés, en oubliant toutefois que certaines catégories de handicapés ont besoin de ces structures et que tôt ou tard ils devront être placés en institution. Finalement, l'AI a donné lieu à trois vagues successives: la première a touché les écoles spécialisées, la deuxième les ateliers protégés, et la troisième, maintenant, les places en institution. ■